

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 51

Date de convocation : 23/02/2026

Date d'affichage :

**Objet : Convention de groupement de commandes entre le SMET 71, le SYTRAIVAL et Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)**

L'an deux mil vingt-six, le 27 février à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire à Gleizé, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	AVB	AURION Rémi	
x	AVB	DAUMAS Nathalie	X
x	AVB	DECEUR Patrice	X
x	AVB	DESMULES Marielle	X
x	AVB	FROMENT Benoit	Exc
x	AVB	MANDON Olivier	X
x	AVB	MATRAY Bernard	X
x	AVB	PARIOT Véronique	X
x	AVB	PERRIN Jean-Charles	X
x	AVB	ROMANET Michel	
	AVB	CHEVALIER Armelle	Exc
	AVB	LIEVRE Gaétan	
	AVB	LONGEFAY Fabrice	
	AVB	TACHON Gérard	X
	AVB	TROUVE Michel	
x	CCBPD	BLANCHET René	X
x	CCBPD	BOUVET Nicole	X
x	CCBPD	FLAMAND Guy	X
x	CCBPD	GHIRARDI Aurélie	X
x	CCBPD	LEBRUN Pascal	X
x	CCBPD	MERCIER Hervé	
x	CCBPD	TERRIER Pascal	
	CCBPD	BOUCHARD Loïc	
	CCBPD	CHARDON Gérard	
	CCBPD	LEGLISE Gaëlle	
	CCBPD	TRONCY Thierry	
x	CCDSV	ALBAN Didier	X
x	CCDSV	CHAUMONT Armand	
x	CCDSV	FORNES Christine	Exc
x	CCDSV	LAUTIER Vincent	X
x	CCDSV	REY Bernard	
	CCDSV	BONTEMPS-HESDIN C.	
	CCDSV	GARNIER Gilles	
	CCDSV	VALLOS Frédéric	
x	MBA	COGNARD Jean-François	
x	MBA	MANTOUX Guy	X
	MBA	DARMEDRU Brigitte	
x	COR	CHAMPALE Aymeric	
x	COR	CORGIER Vincent	
x	COR	GERBERON Alain	X
x	COR	PERONNET Alain	

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	COR	PONTET René	X
x	COR	SALEMBIER René	X
x	COR	SONNERY Patrick	
	COR	BLEIN Bernadette	
	COR	LAGOUTTE Jean-Robert	
	COR	SOTTON Martin	
	COR	SUCHET Ghislaine	Exc
x	CCPA	DE LA TEYSSONNIERE H.	X
x	CCPA	DOUILLET José	
x	CCPA	FORT Frédéric	X
x	CCPA	LOMBARD Daniel	X
x	CCPA	MONCOUTIE Lucie	X
	CCPA	LAROCHE Olivier	
	CCPA	PAULOIS Frédéric	X
	CCPA	PEYRICHOU Gilles	
x	CCSB	BIOSA Françoise	X
x	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	
x	CCSB	FAYARD Daniel	X
x	CCSB	LAMURE Thierry	
x	CCSB	MOREY Jean-Michel	X
x	CCSB	THEVENON René	
	CCSB	BAGHDASSARIAN Patrick	
	CCSB	DUCLOS Yvette	X
	CCSB	MIGUET Frédéric	
x	SIRTOM	BLOT Yves	
x	SIRTOM	MAYA Michel	X
x	SIRTOM	PEGON Catherine	Exc
	SIRTOM	DEMAIZIERE Thierry	
	SIRTOM	TAUPENOT Patrick	
x	SMIDOM	AGATY Guillaume	X
x	SMIDOM	COTTEY Romain	
x	SMIDOM	FERRE Paul	X
x	SMIDOM	JACQUET Claude	
x	SMIDOM	LUX Jean-Michel	Exc
x	SMIDOM	VIOT Dominique	
	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	X
	SMIDOM	BIGOT Agnès	
	SMIDOM	DAVIDIAN Philippe	

Accusé de réception en préfecture  
069-256900705-20260303-26-746-CC  
Date de télétransmission : 03/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Dans le cadre de la mise en service du centre de tri de Torcy, le SMET 71 et le SYTRAIVAL ont conclu un groupement de commandes afin de mutualiser le transport :

- D'une part, des refus de tri produits par le centre de tri de Torcy, dont une partie est traitée sur l'usine de valorisation énergétique du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône ;
- D'autre part, les collectes sélectives du SYTRAIVAL depuis le quai de transfert situé à Mâcon jusqu'au centre de tri de Torcy.

Ces flux transportés se complètent en partie et diminuent ainsi le volume, les coûts et l'impact environnemental du transport. Il y a encore toutefois, une part des voyages qui ne s'effectue pas à plein dans les deux sens.

Le marché de transport concerné prend fin au 31 décembre 2026 et la Communauté d'Agglomération Maconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a aussi le même besoin.

Aussi, le SMET 71, le SYTRAIVAL et MBA ont pour projet, dans le cadre de leurs compétences respectives, d'organiser conjointement le transport d'une partie de leurs déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 afin d'optimiser encore l'organisation testée depuis la mise en service du centre de tri de Torcy.

En effet, les collectes sélectives de MBA viendraient s'ajouter aux flux transportés entre la région de Mâcon et le centre de tri de Torcy, de manière à limiter voire supprimer les contre-voyages à vide du transport des refus de tri de TRICEA.

La convention fixe les modalités de fonctionnement du groupement de commandes dont les principales sont les suivantes :

- Le coordonnateur sera le SMET 71. A ce titre, il devra préparer, signer, notifier et gérer l'exécution juridique du marché de transport (passation des avenants éventuels, résiliation éventuelle, sous-traitance, révision des prix) au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes.
- Le groupement de commandes sera doté d'une commission d'appel d'offres constituée d'un représentant de chaque membre et présidée par le coordonnateur.
- La convention n'induit aucun flux financier entre ses membres.
- Elle a la même durée que le marché de transport qui sera rédigé conformément à son objet.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer la convention.**

**Le secrétaire,  
Olivier MANDON**

**Le Président,  
Jean-Paul CHEMARIN**

